

Compte rendu de la séance du 21 mai 2014

Secrétaire(s) de la séance: Elisabeth ROGER

Ordre du jour:

- Lecture du PV du 22 avril 2014;
- Désignation d'un secrétaire de Séance;
- Organisation des élections Européennes du 25 mai 2014;
- Désignation du Délégué SPANC de la Commune pour le CCVPO;
- Subventions aux associations;
- Achat d'un ordinateur de bureau pour la Commune;
- Présentation des objectifs des Commissions;
- Définition d'un planning des projets Commissions;
- CCVPO approbation changement des statuts;

QUESTIONS DIVERSES.

Délibérations du conseil:

Le procès-verbal de la précédente séance du 22 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Objet: ORGANISATION DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 25 MAI 2014.

Les bureaux seront ouverts de 8h00 à 18h00.

23 Listes se présentent mais seules 21 listes ont fourni un modèle de bulletin de vote accepté. 2 listes sont donc automatiquement déclarées "bulletin nul".

Le dépouillement aura lieu à 18h00, la communication des résultats se fera en gendarmerie à la fin du dépouillement. La proclamation et l'information aux médias ne pourront avoir lieu qu'à partir de 23h00.

Samedi 24/05 matin : montage de l'isoloir et installation du bureau de vote.

Dimanche 25/05 :- 8h/10h30 : M. HUVER F. ; M. CRETTE J. et M. FERT J.C.;

- 10h30/13h : Mme SONZOGNI V.; Mme LECLERC C. et Mme MASSON

M.J.;

- 13h/15h30: Mme CLEMENT A.; M. BOUCHENY L.;

- 15h30/18h: M. DAVOUST B.; Mme ROGER E. et M. ROMIEUX B.

DESIGNATION DU DELEGUE SPANC DE LA COMMUNE POUR LE CCVPO (DE 38 2014)

M. Bernard ROMIEUX, Maire de Vareilles, fait part au Conseil municipal qu'il convient, de désigner un délégué au SPANC,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE

- De désigner **M. Bernard DAVOUST**, comme représentant titulaire de la collectivité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DE 39 2014)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions, pour l'année 2014, comme suit :

- Accor	Refusée
- ADMR	50 €
- Amicale de Villechétive	80 €
- APVV (Association Des Amis du Patrimoine De la Vallée de la Vanne)	30 €
- Association secrétaire de Mairie (ASEAMAS)	40 €
- Association Brigitte Bardot	50 €
- Collège de Villeneuve l'Archevêque	50 €
- CREARTIS	250 €
- La POM (Ecole Multisports de Cerisiers)	30 €
- Gymnastique volontaire de Cerisiers	40 €
- La Puce de Vareilles	250 €
- Musique en Othe	50 €
- Au Plaisir de Lire	250 €
- Club des 4 saisons	250 €
- UNA Cerisiers	50 €
- SPA de l'YONNE	40 €
- Un Orgue pour Villeneuve l'Archevêque	30€
- Office de tourisme de Sens	Refusée

TOTAL 1540€

ACHAT D'UN ORDINATEUR DE BUREAU POUR LA COMMUNE (DE 40 2014)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du fait que l'ordinateur de bureau du secrétariat a 7 ans et possède comme système d'exploitation Windows XP.

Le groupe microsoft ne fera plus de mise à jour de windows XP, aussi il se peut que le logiciel d'exploitation Communal rencontre des problèmes de compatibilité à cours terme.

Aussi, il convient donc de changer d'ordinateur de bureau.

Le budget envisagé est de 650€ TTC pour le matériel informatique et le pack office.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'achat d'un ordinateur de bureau pour le secrétariat de Mairie et donne tout pouvoir au Maire concernant cet achat.

OBJECTIFS DES COMMISSIONS ET PLANNING PREVISIONNEL

1er OBJECTIF : Faire un état de la situation;

2ème OBJECTIF : Faire des propositions pour avancer sur les différents dossiers;

Possibilité de faire intervenir des membres extérieurs lors de la tenue des commissions.

COMMISSION FETES ET CEREMONIES:

- le 14 juillet 2014:

Maintien du feu d'artifice : Artificier J-PSOZOGNI (à l'unanimité) + Pot de l'amitié à la salle des fêtes.

Déroulement de la journée du 14 juillet 2014: Repas maintenu sur la place de l'Eglise. Repli à la salle des fêtes en cas de pluie.

Jeux de l'après-midi: A réfléchir (Course en sac, tir à la carabine, lapinodrome, pétanque, jeux de piste, filet garni,).

COMMISSION CIMETIERE:

Afin d'installer un dispositif concernant le dépôt des urnes, prévoir une visite de cimetières (par exemple DIXMONT).

Une étude sera faite sur les tombes à relever en priorité.

Il est convenu d'effectuer le relevage sur 3 ans: tranches de 15 000, 15 000 et 10 000€.

La première réunion sur place au cimetière se tiendra le 10 juin 2014 à 18h30.

COMMISSION VOIRIE/RESEAU/SECURITE ROUTIERE:

Enfouissement du réseau: devis du SDEY, 4 tranches de travaux (Rue du Fays, Rue du Poncelot, Rue de l'Erable et Rue de l'Eglise). Il convient de déterminer les travaux à entreprendre.

Eclairage public : dossier à inclure dans l'enfouissement réseau.

Travaux entretien de voirie : dans l'attente de réponses concernant de potentielles subventions, une première réunion se tiendra le 24 juin 2014 à 18h30 à la Mairie.

COMMISSION BOIS ET FORETS:

Mur de la Source: plusieurs arbres sont à couper, il faut étudier la situation.

COMMISSION BATIMENTS:

Chauffage des bâtiments communaux: Au vu de l'occupation du bureau de la mairie, de la salle communale et de la salle des fêtes, il semble judicieux, dans un souci d'économie, d'étudier un nouveau système de chauffage concernant les bâtiments.

Salle du Conseil Municipal: La salle du Conseil Municipal est trop occupée comparée à la salle des fêtes. Une étude sera réalisée afin de permettre une utilisation optimisée de la salle des fêtes. Installation d'une cloison amovible par exemple.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVPO (DE 41 2014)

DESIGNATION DU BUREAU - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE.

VU l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes de la Vanne et d Pays d'Othe,
VU la délibération du 31 janvier 2011, qui précise que le bureau est composé du Président,
des Vice-Présidents et d'un représentant de chaque commune.
VU la loi 2014-58 modifiant la représentation au sein des Conseils Communautaires,
VU l'article L5211-10 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe rédigé comme suit:

L'article 7 des statuts sera ainsi rédigé:

"Le Bureau du Conseil Communautaire est composé des maires des communes membres".

QUESTIONS DIVERSES:

- Nettoyage des panneaux directionnels de la DDT.

FIN DE SEANCE 22h50.

Le Maire
Bernard ROMIEUX

